

**Bureau du 12 décembre 2005**

**Décision n° B-2005-3851**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Institution d'une servitude pour le passage d'une canalisation électrique dans un terrain communautaire situé 23, rue Docteur Dolard correspondant au collège Louis Juvet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre des obligations réglementaires en matière de sécurité, notamment la suppression des transformateurs PCB, dits Pyralènes, le département du Rhône a programmé des interventions de transformation des postes de livraisons électriques.

Aussi des travaux de raccordements électriques sur la parcelle communautaire 23, rue Docteur Dolard à Villeurbanne et cadastrée sous le numéro 184 de la section CO correspondant au collège Louis Juvet sont-ils nécessaires et EDF envisage de faire passer une canalisation électrique souterraine, d'une longueur totale d'environ 43 mètres sur une largeur de 3 mètres et une profondeur de 0,80 mètre.

Aux termes de la convention qui est présentée au Bureau, cette servitude de passage de canalisation électrique serait instituée à titre purement gratuit ;

Vu ladite convention ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la convention qui lui est soumise, concernant l'institution d'une servitude de passage de canalisation électrique dans le terrain communautaire situé 23, rue Docteur Dolard à Villeurbanne et correspondant au collège Louis Juvet.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,